

Mon guide pratique pour ma vie étudiante : La MSA accompagne et informe les jeunes sur leurs droits sociaux

Bobigny, 27 juin 2023

De nombreux jeunes ne connaissent pas les aides auxquelles ils ont droit. Alors que l'entrée dans la vie active est un grand tournant dans la vie (premier emploi, premier appartement, premiers frais de santé, etc), des coups de pouce existent pour mieux l'appréhender.

La MSA publie un livret intitulé « [Mon guide pratique pour ma vie étudiante](#) » pour inciter les jeunes et les étudiants à recourir à leurs droits, et les accompagner dans cette nouvelle étape de leur vie, qui peut constituer une source d'inquiétude sur le plan financier*.

Conçu comme un outil d'accompagnement « [Mon guide pratique pour ma vie étudiante](#) » présente les aides existantes au travers des grands centres d'intérêts des jeunes et des étudiants : santé, logement, emploi, transports, loisirs, etc.

Ils disposeront d'informations sur la complémentaire santé solidaire, l'allocation personnalisée au logement, le revenu de solidarité active, mais aussi l'aide au permis de conduire ou encore carte jeune européenne, etc.

« [Mon guide pratique pour ma vie étudiante](#) » présente de manière pédagogique et concrète la sécurité sociale qui les protégera tout au long de leur vie.

Ainsi, les conditions d'affiliation pour les étudiants qu'ils soient en contrat pro ou apprentissage sont présentés de manière didactique.

Ce guide, déjà [disponible sur msa.fr](#), sera diffusé au sein des lycées agricoles et des maisons familiales et rurales à la rentrée 2023.

Pour se renseigner ou bénéficier d'une de ces aides, les jeunes adhérents à la MSA sont invités à contacter leur caisse ou à se connecter sur le site [msa.fr](#) ou au site [mesdroitssociaux.gouv.fr](#).



Les affiches de la campagne recours aux droits jeunes MSA téléchargeables ici : <https://we.tl/t-M8KaoxAgzT>

*Etude Deloitte : <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/talents-et-ressources-humaines/articles/millennials-survey-2022.html>

Toutes les informations relatives au recours aux droits jeunes ici :
<https://www.msa.fr/lfp/jeunes-mes-droits-sociaux>

A propos de la MSA

Avec 28,1 milliards de prestations versées à 5,2 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.

Au travers de son rôle d'amortisseur social du monde agricole, la MSA se mobilise contre le non-recours aux droits et invite ses ressortissants à solliciter les prestations auxquelles ils peuvent prétendre. Elle propose notamment ses Rendez-vous Prestations, afin de vérifier l'ensemble des prestations auxquels les adhérents MSA ont droit.